

# **Conseil Municipal Procès-Verbal**

## **Séance du LUNDI 4 DECEMBRE 2017 à 18h30**

Sous la Présidence de M. Christian PEYRON, Maire.

**Etaient présents :**

Cl. RAFINESQUE – J. BERNARD - B. SANCHEZ – C. ROS - F. BALBI - R. ROCHE – J. LEBEGUE - M.A. ALTIER- R. ROUX – A. DEPEYRE - G. MARCHAND –Th. SABATIER - B. RIGGIO – B. ROMANINI - JF. TRAMIER – V. VICENTE - P. CHARLES - N. GILLET – Cl. COTTIN – C. FAURE - Y. CHETTOUH – A. GARCIA – S. BASTET - F. BRUNA - M. LOPEZ -

**Procurations :** E. GAMBARO à F. BRUNA.

**Absents Excusés :** C. FAURE – A. GARCIA.

### **1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

M. Patrice CHARLES se porte candidat et est élu à l'unanimité.

### **2/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Approbation unanime du procès-verbal du conseil municipal du 30 octobre 2017.

### **3/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAL AU COMITE DES FETES**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

*Arrivée de Monsieur FAURE à la question n°3.*

Mme Céline ROS, Présidente du Comité des Fêtes, ne prend pas part au vote.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux situés rue Ramière à titre gratuit au Comité des Fêtes pour l'année 2018.

### **4/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAL COMMUNAL AU SECOURS POPULAIRE**

*Rapporteur : M. PEYRON*

Mme Arlette DUPEYRE, Présidente du Secours Populaire, ne prend pas part au vote.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un local situé 110 boulevard Léopold Fauritte à titre gratuit au Secours Populaire pour l'année 2018.

### **5/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAL COMMUNAL A LA SOCIETE DE CHASSE SAINT-HUBERT**

*Rapporteur : M. PEYRON*

*Arrivée de Mlle GARCIA à la question n°5.*

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une salle située à l'étage de la maison de la Nature à l'Île Vieille à la société de Chasse Saint-Hubert, à titre gratuit pour l'année 2018.

## **6/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAL COMMUNAL AU FOYER AGE D'OR**

*Rapporteur : M. PEYRON*

Madame Francette BALBI, Présidente du Foyer de l'Age d'Or, ne prend pas part au vote.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une partie des locaux communaux de la Résidence Les Balcons de Peyrafeux au Foyer de l'Age d'Or, à titre gratuit pour l'année 2018.

## **7/ TARIFS 2018 ET MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES SALLES MUNICIPALES**

*Rapporteur : Mme BERNARD*

Accord unanime pour maintenir les tarifs 2017 des salles municipales.

## **8/ TARIFS 2018 - REGIES SERVICES MUNICIPAUX**

*Rapporteur : Mme BERNARD*

Accord unanime pour maintenir les tarifs 2017 des régies des services municipaux.

## **9/ TARIFS 2018 - GARDERIE PERISCOLAIRE**

*Rapporteur : Mme ROS*

Approbation à la majorité pour maintenir les tarifs 2017 de la garderie périscolaire :

Tranche 1 QF inférieur à 796 :	2.40 € / séance
Tranche 2 : QF compris entre 796 et 1046 :	2.50 € / séance
Tranche 3 QF supérieur à 1046 :	2.60 € / séance.

04 oppositions : Mmes BRUNA et GAMBARO, MM. LOPEZ et BASTET.

## **10/ TARIFS 2018 - REGIES SERVICES RESIDENCE PEYRAFEUX**

*Rapporteur : M. PEYRON*

Accord unanime pour maintenir les tarifs existants 2017 pour les mondragonnois et extérieurs.

## **11/ MISE EN PLACE D'UN SERVICE COMMUN « ACTION JEUNESSE » - CONVENTION**

*Rapporteur : M. PEYRON*

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention relative à la mise en place d'un service commun « action jeunesse » avec la Communauté de Communes Rhône Lez Provence.

Monsieur BASTET regrette que l'intérêt communautaire n'ait pas pu être défini lors du conseil communautaire. Monsieur le Maire souligne qu'en 2016, dans le cadre des compétences facultatives, Monsieur BASTET avait voté contre cette compétence, qui définissait l'intérêt communautaire. Madame GARCIA s'interroge sur le transfert des agents, des formations et des stages suite à cette mutualisation. Monsieur le Maire répond que la bibliothèque reste à Mondragon, et que seul l'agent en place est transféré

## **12/ MISE EN PLACE D'UN SERVICE COMMUN DE « RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE ET D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET MUSICAL » - CONVENTION**

*Rapporteur : M. PEYRON*

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention relative à la mise en place d'un service commun de « Réseau de lecture publique et d'enseignement artistique et musical » avec la Communauté de Communes Rhône Lez Provence.

## **13/ MISE EN PLACE D'UN SERVICE COMMUN DE « RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES » - CONVENTION**

*Rapporteur : M. PEYRON*

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention relative à la mise en place d'un service commun de « Relais d'assistantes maternelles agréées » avec la Communauté de Communes Rhône Lez Provence.

Monsieur le Maire précise que ce relais d'assistantes maternelles sera implanté sur la commune de Lamotte du Rhône et qu'il sera procédé au recrutement d'une personne, puisqu'actuellement il n'existe pas de RAM sur le territoire.

## **14/ CAMPAGNE DE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018**

*Rapporteur : M. PEYRON*

Accord unanime pour définir les conditions de recrutement des agents recenseurs comme suit :

- Durée de la période de recrutement : du 02 janvier au 23 février 2018.
- Rémunération Brute :

	Recensement 2013	Proposition recensement 2018
Feuille de logement bien remplie	1.10 €	1.15 €
Bulletin individuel rempli	1.50 €	1.57 €
Forfait fixe « frais de transport »		
○ District 1	100 €	105 €
○ District 2	90 €	94.50 €
○ District 3	50 €	52.50 €
○ District 4	50 €	52.50 €
○ District 5	0 €	52.50 €
○ District 6	50 €	52.50 €
○ District 7	50 €	52.50 €
Forfait fixe « Travail préparatoire et annexes (journée de formation, tournée de repérage,	120 €	126 €

classement, réunion hebdomadaires avec le coordonnateur)		
Forfait modulable relatif à la qualité constatée pour l'exécution de la mission (qualité de la tournée, assiduité aux rendez-vous fixés, numérotation et classement, respect des délais...).	100 € à 400 €	100 € à 400 €
Définir le montant de l'indemnité accordée au coordonnateur communal	300 € brut	350 €

## **15/ SUBVENTIONS SORTIES SCOLAIRES 2018**

*Rapporteur : Mme ROS*

Accord unanime pour accorder une subvention annuelle de 120 € / classe pour financer une partie des sorties annuelles pédagogiques de fin d'année sous réserve du respect des modalités de dépôt de dossiers suivantes :

- Dépôt du dossier au minimum 3 semaines avant la date de la sortie accompagné des pièces suivantes :
  - Présentation d'un projet prévisionnel indiquant le nombre d'enfants concernés, les objectifs pédagogiques de la sortie et les activités prévues dans le cadre de la sortie,
  - Plan de financement de l'action précisant l'ensemble des dépenses et des recettes affectées à la sortie,
  - Un RIB sur lequel devra être versée la subvention.

## **16/ CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE POUR LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE – COMMUNE / CCRLP**

*Rapporteur : M. PEYRON*

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de maîtrise d'ouvrage unique pour les Points d'Apport Volontaire avec la Communauté de Communes Rhône Lez Provence.

Monsieur le Maire précise que la Commune construit les PAV, et en contrepartie de ces travaux, la Communauté de Communes Rhône Lez Provence procède au remboursement du montant de ces travaux. Il indique qu'il reste de 2 PAV à réaliser.

## **17/ DENOMINATION ET MISE A JOUR DES VOIRIES COMMUNALES ET RURALES**

*Rapporteur : M. RAFINESQUE*

Approbation unanime pour le lancement de la démarche globale de dénomination et numérotations des voies et accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Monsieur le Maire remercie Claude RAFINESQUE pour le travail accompli. Alors que certaines communes font appel à des cabinets d'études, il a géré seul ce lourd dossier.

## **18/ TRANSFERT DES BIENS DU CCAS A LA COMMUNE**

*Rapporteur : M. PEYRON*

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à transférer les parcelles suivantes du CCAS à la Commune :

Bâties :	E 417, I 178 et I 671
Non bâties :	E 415, 416 et 1743
	ZD 65 et 70
	ZH 41 et 154
	ZX 134, 431, 590 et 591
	ZP 123 et 175
	ZL 68
	ZM 143

Monsieur le Maire précise qu'en contrepartie, la Commune versera une subvention annuelle au CCAS.

### **19/ ENTREPRISE RETENUE POUR L'AMENAGEMENT DU CENTRE ANCIEN**

*Rapporteur : M. PEYRON*

Accord unanime pour retenir l'entreprise Eiffage dans le cadre des travaux pour l'aménagement du centre ancien, pour un montant de 246 873,60 €.

### **20/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT A LA CCRLP**

*Rapporteur : M. PEYRON*

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition d'un agent à la Communauté de Communes Rhône Lez Provence.

### **21/ PERSONNEL – BESOIN OCCASIONNEL**

*Rapporteur : M. PEYRON*

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel à temps non complet pour besoin occasionnel au groupe scolaire afin d'assurer la surveillance durant la pause méridienne.

### **22/ MISE EN PLACE DU RIFSEEP**

*Rapporteur : M. PEYRON*

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à effectuer la mise en place du RIFSEEP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### **23/ MODIFICATION DU TABLEAU THÉORIQUE DES EFFECTIFS**

*Rapporteur : M. PEYRON*

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à créer des avancements de grade pour les postes suivants :

#### **➤ A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :**

- Un poste ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- Un poste ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe à TNC,
- Un poste ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe à TNC,
- Un poste ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe à TNC,
- Un poste d'adjoint technique Principal 2<sup>ème</sup> classe TNC (28/35h),

- Un poste d'adjoint technique Principal 2<sup>ème</sup> classe TNC,
  - deux postes d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe TC,
  - Un poste d'adjoint administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe TC,
  - Deux postes d'adjoint technique Principal 2<sup>ème</sup> classe TC, et de supprimer les postes antérieurs soit un poste ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- **A compter du 9 décembre 2018 :**
- Un poste ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe à TNC (28/35h)
- **A compter du 10 novembre 2018**
- Un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe TC
- **A compter du 5 décembre 2018 :**
- Un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe TC

## **24/ MODIFICATION N°1 - FONDS DE CONCOURS RELATIF A L'AMENAGEMENT ET A LA RENOVATION DE LA RUE DE LA PAIX – CREATION D'UN PARKING**

*Rapporteur : M. PEYRON*

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à solliciter un complément de fonds de concours de 7 954.60 € dans le cadre de travaux supplémentaires relatifs à l'aménagement et la rénovation de la rue de la Paix.

## **25/ DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL**

*Rapporteur : M. PEYRON*

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à procéder aux opérations budgétaires et comptables suivantes sur le budget principal de la Commune comme suit :

Article	Chapitre	FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES		RECETTES	
		+	-	+	-
6065 – Livres	011	1000.00			
61521 – entretien terrains	011		15000.00		
615221 – entretien bat public	011		3200.00		
615228 – entretien bat autres	011		3211.97		
63512 – taxes foncières	011	671.00			
<b>Chapitre 011</b>		<b>1671.00</b>	<b>21 411.97</b>		
739113 – reversement TEOM	014	6361.14			
<b>Chapitre 014</b>		<b>6361.14</b>			
7331 – TEOM	73			6 924.10	
<b>Chapitre 73</b>				<b>6 924.10</b>	
722 – immo corporel	042			35 000.00	
<b>Chapitre 042</b>				<b>35 000.00</b>	
Virement section inv.	023	55 303.93			
		<b>63 336.07</b>	<b>21 411.97</b>	<b>41 924.10</b>	<b>0</b>
		<b>41 924.10</b>		<b>41 924.10</b>	
INVESTISSEMENT					
Article	Chapitre	DEPENSES		RECETTES	
		+	-	+	-
165 – cautionnement	16	1 580.00		2 240.00	
<b>Chapitre 16</b>		<b>1 580.00</b>		<b>2 240.00</b>	

13251 -- fonds de concours	13			151 384.07	
1341 -- DETR 2017	13			142 500.00	
<b>Chapitre 13</b>				<b>293 884.07</b>	
2115 -- acquisition P065 (Garcia)	21		30 000.00		
2128 -- aménagement terrains P065 (Garcia)	21		498 756.00		
2138 -- autres constructions P065 (Garcia)	21	498 756.00			
2138 -- autres constructions P070 (Hautparents)	21	170 000.00			
2138 -- autres constructions P065 (Garcia)	21		127 000.00		
2138 -- autres constructions P067 (Derboux)	21		21 000.00		
2135 -- aménagement construction P003 (Perrot)	21	12 150.00			
2184 -- Mobilier	21	10 698.00			
<b>Chapitre 21</b>		<b>691 604.00</b>	<b>676 756.00</b>		
2313 -- Travaux en cours P065 (Garcia)	23	297 000.00			
<b>Chapitre 23</b>		<b>297 000.00</b>			
10226 -- Taxe d'aménagement	10	3 000.00			
<b>Chapitre 10</b>		<b>3 000.00</b>			
2138 -- autres aménagement construction	040	35 000.00			
<b>Chapitre 040</b>		<b>35 000.00</b>			
<b>021 -- virement de la section de fonctionnement</b>				<b>55 303.93</b>	
		<b>1 028 184.00</b>	<b>676 756.00</b>	<b>351 428.00</b>	<b>0</b>
		<b>351 428.00</b>		<b>351 428.00</b>	

## 26/ INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. PEYRON

Arrêté décidant la révision d'un loyer d'un bien communal :

- Loyer d'un emplacement de parking couvert n°12 situé rue Anatole France occupé par M. Mme Michel ROSTAING est porté à 40.20 € à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017,
- Loyer d'un emplacement de parking couvert n°5 situé rue Anatole France occupé par Mme Patricia VALLIER est porté à 40.87 € à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017.

## 27/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : M. PEYRON

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à créer un poste d'adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (32.9/35h).

La séance est levée à 19h45.

Fait à MONDRAGON, le 6 décembre 2017.

**Le Maire,  
Christian PEYRON.**

**Le Secrétaire de séance,  
Patrice CHARLES.**



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Patrice Charles', written over a faint, illegible background.